

054-215404393-20220919-DCM1472022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2022
Affichage : 28/09/2022**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 septembre 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB MASSON DEHAYE DANNEBEY FRANCHE L. ZIETERSKI D. ZIETERSKI C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

L. WEHRLLEN a donné pouvoir à A. ANDRÉ
C. MATHIS a donné pouvoir à N. HOUDRY
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. ZIETERSKI
R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ
C. SIMEANT a donné pouvoir à A. CASTELA

Absents : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Dominique DEVITERNE, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Convention Relai Petite Enfance

Nomenclature ACTES : 8.2 AIDES SOCIALES

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 22
votants : 27
pour : 27
contre : 0
abstention : 0

(

Rapporteur : A. ANDRÉ

Exposé des motifs :

Soucieuse de maintenir la diversité et la qualité des services à destination des jeunes enfants, la ville de Pulnoy a, dans le cadre de la politique familiale qu'elle conduit, installée sur le territoire de sa commune un Relai Petite Enfance (RPE) en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale de Meurthe et Moselle.

Le Relai Petite Enfance (habilité par la CAF 54) a pour finalité de tendre au bien-être de l'enfant par la qualité de l'accueil assurée par les assistantes maternelles.

Il tend à cet objectif par la conduite des missions qui lui sont dévolues :

- le RPE a une mission d'information tant en direction des parents, que des professionnels de l'accueil individuel en matière de petite enfance,
- le RPE offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles,

054-215404393-20220919-DCM1472022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2022
Affichage : 28/09/2022

le RPE participe à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

Convaincues de l'intérêt du service rendu aux parents et aux professionnels, dans un but de qualité de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant, les villes de Saulxures-lès-Nancy et Seichamps adhèrent au Relai Petite Enfance implanté sur la ville de Pulnoy et proposent ainsi ce service à la population Seichanaise et Saulxuroise.

Objet de la convention :

Les villes de Saulxures-lès-Nancy et Seichamps adhèrent au fonctionnement et au financement du Relai Petite Enfance de la Ville Pulnoy.

Les villes de Saulxures-lès-Nancy et de Seichamps s'engagent à mettre à disposition :

- ↳ un lieu adapté à l'accueil des parents, des enfants et des professionnels de la Petite Enfance,
- ↳ du matériel pédagogique dédié à l'animation collective,
- ↳ à promouvoir l'activité du RPE au moyen de communications sur les différents supports utilisés par les collectivités précitées dans cette présente convention.

Obligations de la commune de Pulnoy :

La commune de Pulnoy inscrit dans le projet annuel/pluriannuel du RPE, la réalisation d'actions sur le territoire des villes de Saulxure-lès-Nancy et de Seichamps au bénéfice des populations de ces deux communes.

La ville de Pulnoy s'engage à répondre aux sollicitations des parents et des assistantes maternelles portant sur les aspects juridiques de leur relation.

Cet accueil s'opère dans le cadre de permanences téléphoniques et physiques hebdomadaires proposées au RPE sis à Pulnoy, selon un planning élaboré et rendu public par la structure.

La ville de Pulnoy, par le biais de son RPE, s'engage à assurer un temps d'animation sur les communes de Saulxures- lès-Nancy et de Seichamps.

Vu la délibération de la commune de Pulnoy en date du 19 septembre 2022,

Vu la délibération de la commune de Seichamps en date du 19 septembre 2022,

Vu la délibération de la commune de Saulxures-lès-Nancy en date du 27 septembre 2022,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle en date du 31 mars 2021,

Considérant que :

- le RPE a une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de l'accueil individuel en matière de petite enfance,
- le RPE offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnels,
- le RPE participe à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant,

Considérant l'intérêt du service rendu aux parents et aux professionnels, dans un but de qualité de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant, les villes de Saulxures-lès-Nancy et Seichamps adhèrent au Relai Petite Enfance implanté sur la ville de Pulnoy et proposent ainsi ce service à la population seichanaise et saulxuroise.

Les Commissions 1 et 4 ont émis un avis unanimement favorable.

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'adhésion des villes de Saulxures-lès-Nancy et de Seichamps au Relai Petite Enfance de la Ville de Pulnoy,
- Autorise le Maire à signer la convention,
- Inscrit les recettes au budget.

PJ : *Projet de convention - Annexes*

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 28/09/2022 et que la convocation a été faite le 13/09/2022.



Le Maire,

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 19 septembre 2022



Le Maire,

Marc OGIEZ